



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dixième session

Bangkok, 23 mai 2014 (Phase I)

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

Rapport de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

Résumé

La Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique a eu lieu à Bangkok. Elle comportait un segment hauts responsables (17-18 décembre 2013) et un segment ministériel (19-20 décembre 2013). La Conférence a réuni 36 membres et membres associés de la CESAP, ainsi que des représentants d'organes et institutions spécialisées des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

La Conférence a adopté la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, par laquelle les membres et membres associés ont décidé d'œuvrer de concert pour renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales dans quatre domaines: a) progresser vers la formation d'un marché intégré; b) créer une connectivité ininterrompue; c) renforcer la coopération financière; et d) développer la coopération économique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs.

La Commission voudra peut-être examiner et approuver la Déclaration et donner ses directives au secrétariat pour son application et sur toute autre question relevant du rapport de la Conférence.

Table des matières

	Page
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention.....	3
Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.....	3
II. Compte rendu des travaux.....	12
A. Importance de la coopération et de l'intégration économiques régionales pour un siècle de l'Asie et du Pacifique inclusif et durable	12

* E/ESCAP/70/L.1.

B.	Examen du texte préliminaire du projet de déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.....	12
C.	Adoption du rapport des hauts responsables.....	13
D.	Rapport sur le Segment hauts responsables.....	13
E.	Questions de politique générale concernant la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique...	13
F.	Questions diverses	16
G.	Adoption de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique...	16
H.	Adoption du rapport de la Conférence.....	16
III.	Organisation.....	16
A.	Ouverture, durée et organisation de la Conférence.....	16
B.	Participation.....	16
C.	Élection du Bureau	17
D.	Ordre du jour	17
E.	Manifestations parallèles	18
Annexe	Liste des documents	19

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

La Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique recommande à la Commission d'approuver la déclaration ci-après.

Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

I. Préambule

Nous, ministres et représentants des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, réunis à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok du 17 au 20 décembre 2013,

Soulignant la nécessité d'aller de l'avant sur la voie du développement inclusif et durable de la région afin de continuer à réduire le nombre des personnes vivant dans la pauvreté absolue et de combler les écarts de développement entre les pays,

Réaffirmant le rôle unique que joue la Commission comme organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique et son mandat global en tant que principal centre de développement économique et social au sein du système des Nations Unies pour la région de l'Asie et du Pacifique,

Rappelant la première Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, qui s'est tenue à Manille en 1963 sous les auspices de la Commission et a conduit à la création de la Banque asiatique de développement,

Rappelant aussi les contributions importantes de la Commission à la coopération et à l'intégration économiques régionales, mises en relief dans sa résolution 68/10 relative au renforcement de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique, et *notant* les autres initiatives importantes en faveur de la coopération et de l'intégration économiques régionales dans la région Asie-Pacifique,

Rappelant en outre que la Commission, dans sa résolution 68/10, a prié la Secrétaire exécutive d'aider à l'organisation de la première Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'intégration économique régionale en 2013 marquant le cinquantième anniversaire de la première Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, pour examiner l'étude sur le thème de la soixante-huitième session de la Commission, intitulée *Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique*^{1, 2},

Rappelant la résolution 69/10 de la Commission relative à la promotion de la connectivité régionale des technologies de l'information et de la communication et à la construction de sociétés de la connaissance en réseau en Asie et dans le Pacifique,

¹ ST/ESCAP/2629.

² Voir également E/ESCAP/68/22.

Rappelant également les résolutions 64/186 et 67/194 de l'Assemblée générale relatives au renforcement de la connectivité grâce à l'autoroute de l'information transeurasienne et sa résolution 67/298 sur le renforcement de la coopération visant à améliorer la connectivité et les voies de transit des télécommunications transeurasiennes,

Reconnaissant le rôle important de systèmes de transport sûrs, efficaces, fiables et abordables pour favoriser une croissance économique durable, améliorer le bien-être de la population et renforcer l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique,

Reconnaissant également qu'en raison de la vaste étendue de la masse continentale et des océans et de la grande diversité de la région Asie-Pacifique, les réseaux terrestres et les réseaux sous-marins à fibres optiques et les satellites jouent un rôle essentiel dans la création d'un espace régional de l'information sans solution de continuité,

Reconnaissant en outre qu'en raison des aléas de la conjoncture économique après la crise financière et économique mondiale et vu la prédominance croissante sur le plan économique de la région Asie-Pacifique dans l'économie mondiale, la promotion du commerce intrarégional en Asie et dans le Pacifique peut offrir d'énormes possibilités de contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois dans la région,

Réaffirmant les impératifs du développement durable, de la réduction de la pauvreté et des inégalités, de l'amélioration de la résilience de nos économies face aux catastrophes naturelles et économiques et aux effets des changements climatiques, de la gestion durable des ressources naturelles, du renforcement de la sécurité alimentaire et énergétique, de la résorption de la fracture numérique et de la réduction des écarts de développement dans les pays afin de fortifier la cohésion sociale,

Soulignant que l'action favorisant le commerce, l'investissement, la coopération économique et la coopération pour le développement entre les pays de l'Asie et du Pacifique peut créer des opportunités non seulement au profit de la croissance économique, mais également pour la réalisation d'objectifs de développement plus larges,

Notant que l'amélioration de la connectivité s'agissant des transports terrestres, fluviaux, maritimes et aériens, des infrastructures dans les domaines de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication, ainsi que de la facilitation du commerce, est essentielle pour stimuler les échanges, l'investissement et les mouvements des personnes entre les pays,

Soulignant la nécessité de renforcer sensiblement le niveau de connectivité dans la région, notamment en investissant en faveur des infrastructures matérielles dans les secteurs des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication, et en facilitant davantage le commerce et les transports,

Rappelant la résolution 69/6 de la Commission relative à l'application de la Déclaration de Téhéran en vue de promouvoir les partenariats public-privé dans le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable,

Soulignant la nécessité de développer les partenariats nationaux, régionaux et mondiaux existants, en formation et novateurs, pour aider les

membres et membres associés à relever les défis et saisir les occasions découlant de l'augmentation de la population, du dividende démographique, des migrations internes et internationales, et de l'urbanisation,

Notant le besoin urgent de faciliter l'accès aux moyens de financement des projets régionaux de développement infrastructurel et d'en accroître le montant, en particulier en faveur des projets qui permettent de relier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement entre eux et avec les autres économies de l'Asie et du Pacifique, y compris en facilitant le transport en transit vers les ports maritimes,

Notant également avec satisfaction l'adoption de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique³, qui vise à améliorer la viabilité économique de services de transports maritimes interinsulaires réguliers et fiables dans la sous-région du Pacifique,

Soulignant que la coopération entre les pays de la région est cruciale pour augmenter la résilience face aux vulnérabilités et aux risques de catastrophe naturelle, à l'insécurité alimentaire et énergétique, à la pénurie des ressources en eau superficielle ou souterraine à l'utilisation non viable des ressources naturelles, notamment celles des océans, et aux effets des changements climatiques afin d'aller de l'avant sur la voie du développement durable,

Soulignant également la nécessité de réduire le fossé croissant existant entre les pays développés et les pays en développement en matière de connectivité à haut débit, afin d'offrir à tous un accès abordable aux réseaux à grande vitesse,⁴

Notant que le Défi Faim zéro, qui a été lancé à l'échelle mondiale par le Secrétaire général au Brésil en juin 2012 et dans la région par le Vice-Secrétaire général à l'occasion de la soixante-neuvième session de la Commission, pourrait offrir un cadre utile pour la coopération régionale dans le domaine de la sécurité alimentaire,

Notant l'accumulation de ressources financières au sein même de l'Asie et du Pacifique, la nécessité d'en faciliter la circulation et le rôle positif de la coopération financière pour renforcer la résilience économique et combler les lacunes dans les infrastructures de la région, *faisant fond* sur les travaux en cours pour élargir la portée des arrangements existants et *envisageant* de nouveaux mécanismes de coordination pertinents comme une institution financière régionale qui favoriserait l'investissement infrastructurel et compléterait les institutions financières existantes,

Reconnaissant le rôle utile joué par les groupements et organisations régionaux, comme l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, la Communauté d'États indépendants, l'Union douanière et l'Espace économique commun entre le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de

³ Voir E/ESCAP/FAMT(2)/6.

⁴ L'écart s'accroît en matière de connectivité à haut débit comme le montrent les indicateurs de la largeur de bande Internet internationale totale et par utilisateur et de l'accès au haut débit dans les pays en développement et les pays développés de l'Asie et du Pacifique. Source: CESAP, à partir de la base de données 2013 de l'Union internationale des télécommunications sur les télécommunications mondiales et les indicateurs des TIC.

Russie, le Sommet de l'Asie orientale, l'Organisation de coopération économique, le Groupe du fer de lance mélanésien, la Commission du commerce de la Micronésie, le Forum des îles du Pacifique, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Association sud-asiatique de coopération régionale, dans le domaine de la coopération et de l'intégration économiques régionales et sous-régionales,

Prenant note de la vision d'une large communauté de l'Asie et du Pacifique,

Ayant examiné l'étude thématique présentée à la soixante-huitième session de la Commission sous le titre *Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique*,

II. Orientations de politique générale

1. *Décidons* d'œuvrer de concert pour renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique dans les quatre domaines ci-après:

a) Progresser vers la formation d'un marché intégré;

b) Créer dans l'ensemble de la région une connectivité ininterrompue en particulier dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication, notamment en menant pleinement à bien les grandes initiatives régionales;

c) Renforcer de la coopération financière, notamment, pour combler les écarts en matière d'infrastructure entre les pays de la région et étudier la possibilité d'un apport de liquidités;

d) Développer la coopération économique et technique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs;

2. *Convenons* de mettre en œuvre le programme de coopération dans ces domaines tel qu'exposé à la section III de la présente Déclaration, ce programme constituant une étape importante sur la voie de la réalisation d'une large vision à long terme d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique;

3. *Décidons* de créer quatre groupes d'experts sectoriels qui seront chargés de faire le bilan des actions de coopération et d'intégration économiques en cours dans la région et d'en déceler les lacunes, de recommander des mesures concrètes pour progresser dans chacun des quatre domaines énumérés au paragraphe 1 ci-dessus, et de présenter leurs recommandations aux réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes qui seront organisées en prévision de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales devant avoir lieu en 2015;

4. *Convenons* d'aider les pays ayant des besoins particuliers, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à tirer parti des possibilités qu'offrent la coopération et l'intégration économiques régionales, y compris, s'il y a lieu, en favorisant le renforcement de leurs capacités et en leur apportant une assistance technique;

5. *Invitons* les membres et membres associés de la Commission, les pays donateurs, les institutions financières multilatérales, les institutions et

organismes compétents du système des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales et régionales, les organisations non-gouvernementales concernées, les groupes de réflexion internationaux et le secteur privé à apporter un appui financier et technique, dans le cadre de leur mandat et en fonction de leurs compétences particulières, pour la mise en œuvre du programme de coopération et d'intégration économiques régionales;

6. *Prions* la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder un rang de priorité élevé au programme de coopération et d'intégration économiques régionales dans les activités de la CESAP;

b) D'appuyer les travaux des quatre groupes d'experts sectoriels, y compris l'élaboration de leur mandat en consultation avec les membres et membres associés, et de convoquer les réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes en prévision de la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus;

c) D'assurer une bonne coordination avec les organismes des Nations Unies et les organisations multilatérales concernés, y compris les organisations techniques sous-régionales compétentes dans le cadre de leurs mandats respectifs et de leurs compétences particulières, aux fins de la mise en œuvre du programme de coopération et d'intégration économiques régionales;

d) De convoquer en 2015 la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique afin de faire le bilan des progrès réalisés dans l'exécution du programme de coopération et d'intégration économiques régionales présenté à la section III de la présente Déclaration, d'examiner les recommandations des réunions intergouvernementales préparatoires ouvertes et de décider de la suite à donner.

III. Programme proposé pour la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

1. Le programme de coopération et d'intégration économiques régionales vise à élargir et approfondir la coopération et l'intégration économiques en Asie et dans le Pacifique et à progresser vers l'objectif à long terme de la formation d'une communauté économique de l'Asie et du Pacifique.

2. Reconnaissant les progrès importants accomplis par les groupements et organisations régionaux dans l'intégration de leurs sous-régions, le programme est conçu pour étayer leurs efforts et renforcer encore leur contribution à l'édification d'une initiative régionale plus large. À cet effet, les bureaux sous-régionaux du secrétariat pourraient collaborer avec les groupements sous-régionaux de leurs sous-régions respectives et leur apporter leur appui dans le cadre de leurs mandats respectifs.

3. Pour promouvoir et favoriser les possibilités d'apprentissage mutuel et de coordination entre les organisations et les groupements régionaux, y compris leurs initiatives sectorielles de coopération, la CESAP pourrait faciliter des consultations entre ces groupements et organisations lors des sessions annuelles de la Commission, afin de discuter des progrès accomplis en matière de coopération et d'intégration économiques dans les sous-régions de la CESAP, de partager les meilleures pratiques et d'étudier les moyens de renforcer la coopération et l'intégration économiques entre les sous-régions.

4. Il est important de reconnaître que les handicaps généralement associés aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, comme l'exiguïté de leur marché, leurs limitations d'ordre géographique et l'absence d'infrastructures commerciales appropriées, réduisent l'impact des initiatives de coopération et d'intégration régionales conçues pour renforcer leurs échanges, développer leurs marchés et améliorer leur croissance économique. Afin d'élargir l'accès de ces pays au commerce régional et à la connectivité régionale, il est nécessaire d'appliquer des politiques visant spécifiquement à renforcer les capacités productives dont ils ont besoin pour développer leurs infrastructures, d'élargir leur base économique et leur accès à des moyens de financement, et de leur fournir une assistance pour surmonter les risques et les chocs liés à l'entrée dans un bloc commercial régional.

5. La deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, qu'il est proposé de tenir en 2015, fera le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de coopération et d'intégration convenu à la première Conférence ministérielle et étudiera les recommandations des groupes d'experts sectoriels établis par cette dernière.

A. Progresser vers la formation d'un marché intégré

6. Afin d'exploiter les complémentarités existant entre les sous-régions, il est essentiel d'évoluer vers un marché intégré des économies de l'Asie et du Pacifique. L'un des quatre groupes d'experts sectoriels sera chargé d'étudier les options envisageables pour constituer un marché intégré dans la région de l'Asie et du Pacifique de manière inclusive et équitable⁵.

7. Reconnaisant l'importance du commerce pour la croissance et le développement, les membres et membres associés s'emploieront à faciliter les échanges, à lever les obstacles au commerce en coopérant pour sa libéralisation, s'opposeront au protectionnisme et s'en abstiendront.

8. Il est nécessaire de reconnaître l'importance des flux migratoires pour traiter du décalage structurel entre l'offre et la demande de main-d'œuvre existant entre les pays et du rôle crucial que jouent les transferts de fonds des travailleurs migrants pour le développement. Dans ce contexte, il est également nécessaire de multiplier les consultations régionales pour traiter du problème de la protection des droits des travailleurs migrants conformément aux principes convenus à l'échelon international, selon qu'il convient, ainsi qu'aux lois, réglementations et politiques nationales applicables.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_5540

